

La Ville de Québec offre 13 % sur 5 ans à ses employés

Le budget 2024 a été déposé à l'hôtel de ville de Québec.

La synthèse vocale, basée sur l'intelligence artificielle, permet de générer un texte parlé à partir d'un texte écrit.

Radio-Canada a eu accès à la grille des augmentations proposée par l'administration Marchand pour les années 2024 à 2028.

Selon nos informations, la Ville a fait les mêmes offres à tous ses employés, tous syndicats confondus. Ainsi, elle propose une augmentation de 4 % en deux temps pour l'année en cours.

L'entente sur cinq ans prévoit une première augmentation de salaire de 2 %, rétroactive au 1er janvier, et une seconde, au 1er juin. Par la suite, les employés auront droit à une hausse de 3 % en 2025 et de 2 % les trois années suivantes, jusqu'en 2028.

Offres des augmentations proposées par la Ville de Québec

Année	Augmentation
2024	4 %
2025	3 %
2026	2 %
2027	2 %
2028	2 %

Jusqu'à ce jour, aucune information n'avait filtré des négociations en cours. Il semblait y avoir consensus pour que les hausses proposées ne soient pas rendues publiques. Or, tout indique que l'offre sur la table crée du mécontentement chez les membres, qui la jugent insuffisante.

Il faut dire qu'ils ont suivi avec beaucoup d'intérêt la récente bataille des employés du secteur public, qui ont obtenu des augmentations de 17,5 % sur cinq ans.

Flexibilité

La Ville demande par ailleurs de la flexibilité à ses employés. Selon nos informations, cette formulation peut prendre différentes formes selon le syndicat. Par exemple, chez les cols bleus, cela pourrait vouloir dire de faciliter la mobilité de la main-d'œuvre sur le territoire.

Nos sources précisent qu'il apparaît prématuré d'aborder la question salariale si tôt dans la négociation. Cette proposition a eu l'effet d'une douche froide sur le processus. Si certains groupes croyaient à un accord possible d'ici la fin du printemps avec la Ville, cet enthousiasme semble s'effriter.

Le maire Marchand mène ses premières négociations pour le renouvellement des conventions collectives.